



PHOTO AFP

Colombie, 5 décembre 2001. Aury Sara Marrugo, dirigeant du syndicat des travailleurs du pétrole, est tué par des paramilitaires. Il est le 166^e syndicaliste assassiné en Colombie en 2001. Dans ce pays producteur pétrolier, recommandé aux investisseurs malgré la guerre civile, 7% des travailleurs sont syndiqués.

rôle actif dans le processus de reconstruction des syndicats chiliens détruits au temps de la dictature de Pinochet (1973-1990)». Olivares expliquait que son syndicat avait commencé en 2001 un cadastre (une description) de toutes les entreprises étrangères qui possèdent des intérêts au Chili.

« Nous voulons déterminer qui sont exactement les investisseurs dans un projet, quels sont les syndicats de l'entreprise... Nous voulons savoir comment se comportent ces entreprises envers leurs employés chiliens », disait Olivares.

Le siège un peu délabré des syndicats chiliens, boulevard Alameda, à Santiago, est un peu à l'image du mouvement syndical dans ce pays. Profondément meurtri par la dictature, le syndicalisme n'y rejoint plus que 8% de la main d'œuvre. Son pouvoir de négociation est donc limité. En obligeant les ouvriers, à l'embauche, à signer des attestations de non-engagement syndical, avec l'autorisation implicite de l'État, les patrons continuent des pratiques instituées au temps de la dictature.

Retour au problème de la Zléa

Dans l'hémisphère occidental, les pourparlers sur la ZLEA restent l'apanage des intérêts financiers et commerciaux. Les syndicalistes redoutent un traité sur la ZLÉA sans clauses sociales contraignantes ni tribunal efficace. Ils affirment que les droits de l'homme, le droit du travail et la protection de l'environnement doivent être con-

traignants. Dans l'ébauche actuelle du traité, ils ne le sont pas.

Du nord au sud, cette critique prévaut, mais les arguments varient en contenu et intensité. Par exemple, en Argentine, la centrale syndicale CGT, qui représente 70% des travailleurs du pays, rejette sèchement la ZLÉA. Rodolfo Daer, président de la CGT, le jour d'une grève générale que son syndicat avait déclenchée contre les coupures budgétaires imposées par les institutions financières internationales (le problème reste très actuel pour les Argentins), déclarait que « nous rejetons la ZLÉA de toute manière. Les parlements ne sont pas intégrés au traité. Ses mécanismes sont secrets. Le traité envisagé ne reconnaît pas la société civile. Il affecte la vie de millions de personnes sans leur consentement. Les syndicats sont absents du processus ». Les positions nord-américaines sont plus nuancées. Un traité intercontinental n'y est pas rejeté d'emblée, à la condition de s'éloigner du modèle mercantile, orienté exclusivement vers les affaires. Là encore, il y a des variations. Deux approches, deux stratégies se profilent au sein du mouvement syndical québécois. L'une est d'accepter le processus ZLÉA et de demander haut et fort sa place à la table des négociations. C'est le point de vue de la FTQ. L'autre stratégie,

plus à gauche, celle de la CSN, est de dénoncer le processus actuel de négociations ZLÉA et d'en demander un nouveau.

La FTQ, dans sa position officielle, exige de participer aux négociations sur la ZLÉA. Dans son langage imagé, le président de la FTQ, Henri Massé, écrivait, dans *Le Devoir* du 23 novembre 2001 : « Nous avons toujours eu horreur de la politique de la chaise vide... Quand il y a une place pour s'asseoir et qu'on peut discuter sérieusement, nous sommes là. Au lieu d'avoir un discours protectionniste, nous voulons être partie prenante des pourparlers ». Cette position reflète également celle de Diego Olivares, des syndicats chiliens. Nation commerçante, le Chili ne veut pas être exclu d'un traité commercial, quelles que soient les conditions.

Mais les organismes patronaux et les gouvernements font la sourde oreille aux réclamations syndicales, si nuancées soient-elles. La Chambre canadienne de commerce et le BCNI (Business Council on National Issues) ont clairement annoncé, en avril 2001, que, à leur avis, les syndicats ne doivent pas être présents aux tables de négociation.

La position de la CSN est plus intransigeante que celle de la FTQ : elle renvoie au processus entamé à Porto Alegre, à une critique radicale des conséquences de la mondialisation financière et de ses effets. « Le



Rodolfo Daer, président de la CGT argentine : « Nous rejetons la ZLÉA de toute manière. »

PHOTO DANIEL GARCIA AFP

défi, pour nous, est le défi de Porto Alegre et de l'Alliance sociale continentale. Le droit et la démocratie doivent devancer tout traité commercial », réaffirme M. Vincent Dagenais, adjoint du président de la CSN, Marc Laviolette, chargé des relations internationales. Il met l'accent sur le leitmotiv du Sommet des peuples de Québec et du Forum social mondial de Porto Alegre : « D'autres Amériques sont possibles. »

Le rapport des forces en présence, au sein de l'Union européenne, est nettement plus favorable aux syndicats qu'en Amérique. Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, reconnaît formellement les syndicats comme des « partenaires sociaux ». Ils sont obligatoirement consultés. Les normes minimales de travail, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement font partie du cadre juridique communautaire. Le modèle européen essaie de mieux répartir les produits de la croissance et de la richesse entre les peuples. □